



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 12 JANVIER 2018

ÉOLIEN EN MER : LE DÉFI DE L'ACCEPTABILITÉ

Lundi 8 janvier, le ministre de la transition écologique et solidaire a précisé les mesures envisagées par le gouvernement pour permettre à la France d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière d'énergies renouvelables. France Nature Environnement soutient le développement de parcs éoliens offshore, et veillera à ce que les mesures de simplification à venir garantissent la bonne prise en compte des impacts environnementaux des projets et une consultation plus en amont du public et des acteurs locaux.

France Nature Environnement souscrit à une politique plus ambitieuse de développement des parcs éoliens offshore, parce qu'elle participe à l'indispensable diversification et relocalisation de nos modes de production énergétique. La France doit néanmoins se donner véritablement les moyens pour atteindre son objectif. Ce que propose France Nature Environnement n'est pas une contrainte de plus, c'est un accélérateur de changement. Ce sont autant de leviers à actionner pour que ces projets indispensables soient menés de façon plus sereine, plus respectueuse de l'environnement et plus rapide.

Un objectif : raccourcir les délais sans porter atteinte à l'environnement

Aujourd'hui, il faut compter une dizaine d'années entre l'appel d'offres et l'exploitation d'un parc éolien offshore. Avec ces délais, et dans une période où les technologies évoluent très rapidement, les systèmes choisis au départ peuvent s'avérer obsolètes lors de leur mise en service. Pour accélérer la procédure, le ministre de la transition écologique et solidaire a annoncé la création d'un « permis enveloppe ». Celui-ci permettra la délivrance, au lauréat d'un appel d'offres, d'autorisations pouvant évoluer pour intégrer, a posteriori, des modifications du projet d'installation. Les études d'impacts seront donc réalisées par l'Etat. France Nature Environnement n'est pas opposée à cette réforme à condition que les études réalisées par l'Etat soient de qualité et que cette réforme permette le renforcement de l'expertise de l'Etat sur certains pans de l'environnement marin. Des évaluations plus complètes et fiables de l'état initial du milieu marin, et des incidences des nombreuses activités sur la biodiversité sont nécessaires.

Par ailleurs, France Nature Environnement demande la mise en œuvre au plus vite de la planification des activités dans l'espace maritime afin d'identifier les secteurs propices au développement de l'éolien offshore, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, associations, populations, pêcheurs).



Cette planification permettra aux habitants, associations, acteurs économiques locaux comme aux porteurs de projets de développement d'éoliennes offshore d'avoir la visibilité nécessaire sur les projets dans des conditions plus sereines et dans des délais raisonnables.

Meilleure acceptabilité des projets : un point essentiel de la réforme à venir

La proposition d'un débat public plus en amont, garantissant une concertation plus efficace sur le choix des zones d'implantation des parcs éoliens offshore est une bonne nouvelle, puisqu'elle permettra une meilleure acceptabilité des projets. France Nature Environnement souhaite que la diffusion la plus large des éléments d'informations sur les impacts environnementaux des projets et des mesures envisagées pour les éviter, réduire et compenser, soit organisée par les pouvoirs publics pour participer à cette communication d'intérêt général. Par ailleurs, les associations de protection de la nature et de l'environnement sont absentes ou sous représentées dans un grand nombre d'instances créées ces dernières années¹, et certains projets sont ressentis comme parachutés. Une structure de dialogue sur l'éolien offshore, permettant de définir les stratégies d'accompagnement des appels d'offres et projets, et associant les acteurs locaux et nationaux, dont les associations environnementales, dès l'amont participerait à une meilleure acceptabilité des projets.

Pour **Michel Dubromel, président de France Nature Environnement**, « *la France a pris un retard considérable par rapport à ses voisins européens sur le développement des parcs éoliens en mer. Les mesures de simplification annoncées par le ministre doivent encourager le développement de parcs éoliens offshore tout en garantissant la bonne prise en compte des enjeux environnementaux et une meilleure acceptabilité des projets dans les territoires. Il faut plus de concertation tant au niveau national qu'au niveau local. Un grand nombre d'interrogations légitimes doivent être traitées. Ne pas l'engager, c'est prendre le risque de postures politiciennes ou catégorielles contre-productives* ».

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 73 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook et Twitter (@FNEasso).

¹ C'est le cas par exemple au sein de l'association « France Énergies Marines », qui regroupe majoritairement les industriels du secteur.